

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le 18/11/2019

ID : 022-200056703-20191112-DB20191108-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



COMMUNE DE PORDIC

Le Maire, N°2019-11-08
Maurice BATTAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

8) Cession d'une emprise 14 rue de Querré à Monsieur et Madame Méléard :

Rapporteur : Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

La Ville de Pordic a été sollicitée par Monsieur et Madame Dominique Méléard sis 14 rue de Querré afin d'acquérir une emprise communale d'environ 200 m² qui est déjà, dans les faits, incorporée dans leur propriété.

Une proposition leur a été adressée au prix de 2000 € selon l'estimation des domaines (soit 10 €/m²). Par courrier du 14/08/2019, ils nous envoient une contre-proposition : 800 à 1 000 € au motif qu'il s'agit d'une douve qu'ils entretiennent depuis 39 ans. Au vu des caractéristiques de cette emprise, il est proposé au final de céder au prix de 1 000 € sous réserve qu'ils préservent l'écoulement naturel des eaux. Les frais de géomètre et frais notariés sont à la charge de l'acquéreur. Ces modalités de cession ont été validées par Monsieur et Madame Méléard.

Vu l'avis favorable de la commission mixte urbanisme et cadre de vie du 23 Octobre 2019.

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191108-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette cession aux conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

